

COMMUNE DE BORAS MEYRIAT RIGNAT (AIN)

ARRÊTE TEMPORAIRE PORTANT

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Chemin en Courtisane
Chemin de la Croix
Chemin des Maladières
Chemin Neuf
Route de Rignat
BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT

2026-28

Vu le Code de la route notamment les articles **R 110-1** et suivant, R 411-5, R 411-8, R411-18 et R411-25 411-25 à R 411-28 ;

Vu les articles L2213-1 et L 2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

Vu l'arrêté interministériel en date du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'Instruction Interministérielle du 15 juillet 1974 relative à la signalisation temporaire des routes,

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Collectivités Locales, complétée et modifiée par la Loi n°82-623 du 22 juillet 1982 modifiée et par la loi N°83-8 du 07 janvier 1983,

Vu la demande de **BOURG EN BRESSE TRIATHLON**, 2 boulevard Irène Joliot Curie, en date du **22/02/2026**, de Mr Benoît ANTRIEUX, à l'occasion du **39^{ème} triathlon de Bourg en Bresse, En Courtisane, le chemin de la Croix, le chemin des Maladières, le chemin Neuf et la Route de Rignat à Bohas-Meyriat-Rignat.**

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la réglementation de la circulation et la sécurité des usagers sur les voies communales, et les routes départementales en agglo, durant la réalisation du triathlon cité ci-dessus.

ARRETE

Article 1 : La circulation sera réglementée de 14h00 à 18h00 le dimanche 31 Mai 2026 sur le chemin en Courtisane, le chemin de la Croix, le chemin des Maladières, le chemin Neuf et la Route de Rignat.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par Bourg en Bresse Triathlon.

Article 3 : Une ampliation du présent arrêté sera affichée selon les règles en vigueur et transmise à : Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Ceyzériat,
– Monsieur Benoît Antrieux de Bourg en Bresse Triathlon,
– Monsieur le Président du Conseil Général pour information,

Chargés chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à Bohas-Meyriat-Rignat, le 23 Avril 2026,

Maire,
Nicole CARRY

